

Canicule : Qui pilote ? Pour un plan communal transversal

Les canicules deviennent plus fréquentes, plus longues et plus rapprochées. Cet été 2026 en a connu plusieurs: le Canton a déclenché les plans canicule des communes en juin, puis dès le 7 juillet, avant de les lever le 15 août¹. La chaleur met en danger la santé de toute la population, plus fortement celle des personnes âgées, des jeunes enfants, des personnes malades et de celles qui travaillent à l'extérieur.

Au-delà de la santé, la canicule met en évidence les limites des infrastructures existantes : surchauffe des logements et des bâtiments publics, contraintes sur les réseaux d'eau, d'énergie et de transports, effet d'îlot de chaleur sur les surfaces minéralisées. Les arbres, les milieux naturels et la faune sont également affectés. La canicule s'accompagne souvent de sécheresse, de précipitations intenses et d'un risque d'incendie accru.

La Municipalité dispose d'instruments dans plusieurs de ces domaines. Le plan canicule, conduit par l'état-major communal DIAM, organise depuis 2010 la sensibilisation, l'identification des personnes à risque et des visites à domicile dès 65 ans² ; une carte des espaces frais est publiée depuis 2023³. Le Plan climat, l'Objectif canopée, le Plan biodiversité et les instruments de gestion des eaux traitent chacun d'une partie des enjeux. Trois diagnostics ont par ailleurs été établis : une modélisation climatique des secteurs les plus exposés, une étude sur l'exposition au ruissellement de surface et une autre sur les revêtements extérieurs⁴.

Ces instruments et prestations sont sectoriels et relèvent de plusieurs services. Aucun ne porte sur la conduite d'un épisode de chaleur ni les infrastructures qu'il met sous tension. Le déclenchement dépend du Canton et repose sur des critères sanitaires ; les autres domaines n'ont pas de seuils connus. Les interventions relèvent en outre de temporalités distinctes. Pendant l'épisode, il s'agit de conduire une situation de crise d'un type nouveau, qui s'installe dans la durée et se répète. Entre les épisodes, il s'agit d'adapter les infrastructures et le territoire tout comme l'organisation des services et des différentes parties prenantes.

Au niveau cantonal, le Conseil d'État a décidé le 14 août 2026 de réunir les services et les politiques publiques concernés, de clarifier les responsabilités et de graduer l'activation des mesures. Une table ronde associera notamment les communes ; un rapport de synthèse est attendu au printemps 2027 et une feuille de route avant l'été suivant⁵. Les villes suisses demandent de leur côté un plan d'action national⁶.

¹ Dispositif cantonal fortes chaleurs, État de Vaud, <https://www.vd.ch/sante-soins-et-handicap/prevention-et-maladies/chaleur-et-canicule/plan-canicule>

² Plan canicule, Ville de Lausanne, <https://www.lausanne.ch/portrait/climat/plan-canicule.html>

³ Carte des espaces frais, Ville de Lausanne, <https://www.lausanne.ch/portrait/climat/carte-espaces-frais.html>

⁴ Publications du Plan climat, Ville de Lausanne, <https://www.lausanne.ch/portrait/climat/publications.html>

⁵ Communiqué du Conseil d'État du 14 août 2026, <https://www.vd.ch/actualites/communiqués-de-presse-de-letat-de-vaud/detail/communiqué/le-conseil-detat-renforce-son-action-contre-les-effets-de-la-canicule>

⁶ Union des villes suisses, prise de position sur la politique d'adaptation climatique, 2026, https://uniondesvilles.ch/cmsfiles/positionspapier_klimaanpassungspolitik_franz_ssv.pdf

À Lausanne, un plan communal transversal donnerait un cadre commun à ces instruments et à ces prestations. Ceci implique de :

- identifier les domaines prioritaires et les besoins d'action ;
- délimiter ce qui relève des instruments sectoriels existants et ce qui relève de la conduite d'un épisode ;
- définir un système d'alerte commun, avec des niveaux et des seuils déclenchant les mesures de toutes les directions ;
- attribuer à chaque direction des mesures, des responsabilités et des moyens, y compris les investissements nécessaires, afin d'assurer la continuité des prestations ;
- tenir compte des contraintes de disponibilité propres à la période estivale dans l'organisation du dispositif ;
- s'appuyer sur les acteurs de terrain pour atteindre celles et ceux que le dispositif actuel touche peu ;
- informer la population avant et pendant les épisodes, associer les parties prenantes publiques et privées ainsi que la recherche appliquée, et coordonner l'action avec le Canton et les communes voisines ;
- assurer un suivi pendant les épisodes et présenter un bilan au Conseil communal après chaque été.

Sur la base de ces différents éléments, le présent postulat demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de se doter d'un plan canicule communal transversal, désignant un pilotage, engageant l'ensemble des directions, précisant l'articulation avec le Canton et la Confédération, et couvrant tant la conduite des épisodes que la préparation qui les sépare.

Lausanne, le 31 août 2026

Séverine Evéqoz pour les Vert.e.s lausannois.e.s